# FEMMES PLURIELLES

n°78
Trimestriel
Juin 2022

bpost business
PB-PP / B-12241
BELGIÊ(N) - BELGIQUE
BXL X P N°405 257

*Publication des Femmes Prévoyantes Socialistes*

fps

**DOSSIER**
**AIDANT·E·S PROCHES, LA FACE CACHÉE DE L'ICEBERG**

Editrice responsable : Noémie Van Erps, 1-2, Place Saint-Jean - 1000 Bruxelles

*Nous sommes quelques-unes, et de plus en plus nombreuses, à contribuer à la réalisation de ce magazine. Y sont répertoriés : nos questionnements, nos positions féministes, nos coups de poing, nos envies de changement, nos luttes, nos chutes et nos victoires.*

# LE FEMMES PLURIELLES

*Vous souhaitez le recevoir gratuitement chez vous ?*



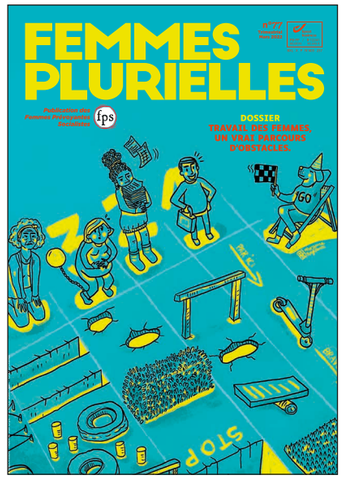

*Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : femmes.plurielles@solidaris.be ou par tel : 02 / 515.04.01*

***Des remarques ?***
***Des suggestions ?***
***Des coups de gueule ou***
***Des mots d'amour ?***

*Écrivez-nous sur : femmes.plurielles@solidaris.be ou envoyez-nous tout ça à l'adresse suivante :*

*Femmes Prévoyantes Socialistes (Femmes Plurielles), 1-2 place Saint Jean 1000 Bruxelles*

## EDITO

Dans une société néolibérale comme la nôtre, l'investissement en faveur de services publics prodiguant des soins à la personne n'est pas une propriété. La prise en charge des personnes en perte d'autonomie repose, par conséquent, inévitablement sur les individus. Assignées aux soins depuis leur plus tendre enfance, les femmes se retrouvent « naturellement » à endosser le rôle d'aidante proche qui n'est pas mince de conséquences en matière de santé mentale et physique, d'emploi, de charge mentale… Que recouvre le statut d'aidante-proche ? Qui sont ces femmes ? Et quelles sont leurs réalités ? Portraits, interviews et ressources composent ce dossier du Femmes Plurielles de juin.

Noémie Van Erps - Secrétaire Générale des FPS
Photo Noémie Van Erps

## SOMMAIRE

**DOSSIER**

4
Les femmes, ces aidantes proches* oubliées

6
On décortique
Être une personne aidant·e proche, c'est…

7
Témoignages
Le quotidien des aidant·e·s, c'estaussi ça

8
Comment obtenir une reconnaissance en tant qu'aidant·e proche ?

10
Avis d'expert·e·s
Aidant·e·s proches : « Ce n'est pas uniquement une histoire intime, c'est aussi un souci sociétal »

12
Comment renverser la tendance et enfin aider les aidant·e·s proches ?

14
Quelques ressources pour vous aider dans vos démarches

15
Les FPS, déjà 100 ans de Militance. Partie 2 : 1947 - 1972

19
Soirée-spectacle « Aidant·e·s proches » : les retrouvailles !

**HORS DOSSIER**

21
Une fresque féministe à Verviers !

22
Carte Blanche
Féministe en colère, forte et fière

24
Santé des femmes : un parcours semé d'embûches

26
Les FPS soufflent leurs 100 bougies !

27
Loi dépénalisant l'euthanasie : 20 ans après

28
Actu Solsoc
bananes du sang

30
Célébrons ensemble les Solidarités 2022 !

31
Saurez-vous reconnaître ces célèbres féministes belges ?



Coordination générale : **Elise Voillot**
Rédaction permanente : **Anissa D'Ortenzio, Alice Gaspar, Stéphanie Jassogne, Laudine Lahaye, Eloïse Malcourant, Margot Foubert, Florence Vierendeel et Elise Voillot**
Remerciements : **comité de relecture et rédactrices·teurs bénévoles**
Administration : **Florine Flament, Amélie Zucca et Isabelle Colback**
Concept et mise en page : **www.dirk.studio**
Couverture : **Morgane Roglianti - https://www.morgane-roglianti.fr/**
BD : **Zoé Borbé**
Editrice responsable : **Noémie Van Erps**

**Nous utilisons l'écriture inclusive dans l'ensemble de nos publications afin de lutter contre le sexisme de la langue française.**
**FAM asbl - RPM Bruxelles**
**Numéro d'entreprise : 0418 827 588**

# Les femmes, ces aidantes proches* oubliées

• Informations compilées par Anissa D'Ortenzio • Chargée d'études FPS •

Les aidant·e·s proches fournissent plus de 80 %[1] de tous les soins à l'échelle européenne. Cela représenterait entre 21 à 37 % du Produit Intérieur Brut (PIB) européen ! Les femmes représentent 85 % des personnes aidantes. Pourtant, lorsqu'on épluche la littérature sur le sujet, peu d'études parlent des femmes et des enjeux spécifiques au genre… Selon les chercheuses Lise Seguin et Bilkis Vissandjee, être UNE aidante proche a « des conséquences spécifiques en ce qui concerne la santé, le bien-être mental, la vie sociale et l'autonomie économique »[2]. Un état de faits que la société semble bien souvent oublier… Voici donc 9 raisons (non exhaustives) de prendre en compte le genre des personnes aidantes :

**1.**
L'accompagnement des personnes fragilisées reste l'apanage des femmes en raison, notamment, des stéréotypes de genre. Les attentes envers les femmes à pouvoir « prendre soin » (et dès lors cette non-attente vis-à-vis des hommes) sont forgées dès l'enfance, par la socialisation genrée.

**2.**
Cela se traduit au niveau économique de plusieurs façons : 65 % des femmes déclarent que leur rôle d'aidante a eu des implications sur leur vie professionnelle.

**3.**
54 % des aidantes proches françaises âgées de 55 à 64 ans réduisent leur temps de travail contre seulement 29 % des aidants. 32 % d'entre elles travaillent à temps partiel contre 7 % d'hommes.

**4.**
Ainsi, à l'échelle mondiale, 42 % des femmes actives n'ont pas la possibilité d'occuper un emploi rémunéré à cause de la prépondérance de leur travail non rémunéré (prendre soin de l'entourage, organisation familiale et domestique, etc.).

**5.**
D'ailleurs en Belgique, sur les 7 premiers mois de l'année 2021, 75,34 % des personnes ayant bénéficié du congé d'aidant·e proche (avec allocation) étaient des femmes. Le montant de cette allocation est de 765,33 € net par mois pour les aidant·e·s salarié·e·s et cohabitant·e·s. Ce faible montant est défavorable à l'égalité femmes-hommes. En effet, de nombreux couples sont poussés à abandonner le salaire de la femme qui est généralement moins élevé que le salaire de l'homme…

**6.**
Ces circonstances contribuent à maintenir les femmes dans le sacrifice de leur carrière et l'appauvrissement économique (temps partiels, pension diminuée, moindre indépendance financière).

**7.**
Au niveau juridique, la loi actuelle sur le statut d'aidant·e proche est trop limitée et passe sous silence les inégalités sociales persistantes entre les femmes et les hommes.

**8.**
Dans ce contexte général, la santé des aidantes proches est souvent mise à mal : renoncement des soins, troubles de santé chroniques (anxiété, dépression, diabète, obésité, maux de tête, etc.)… favorisant notamment les maladies cardio-vasculaires, première cause de mortalité chez les femmes ! La boucle est bouclée…

***À l'échelle mondiale, 42 % des femmes actives n'ont pas la possibilité d'occuper un emploi rémunéré à cause de la prépondérance de leur travail non rémunéré.***

**9.**
Devenir aidant·e proche devrait pouvoir être un vrai choix et pas la résultante d'une organisation bancale de la société en défaveur des femmes (stéréotypes de genre, inégalités salariales, sous-financement des soins de santé, allocations sociales faibles, etc.).

Cet article s'inspire de l'étude FPS rédigée par Anissa D'Ortenzio, Laudine Lahaye, Eléonore Stultjens et Florence Vierendeel « Aidant·e·s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre » : https://bit.ly/37g8YWt.

1. L'ensemble des statistiques reprises dans cet article proviennent de publications citées dans notre étude « Aidant·e·s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre ».
2. SEGUIN Lise et VISSANDJEE Bilkis, « Les différences liées à la spécificité des gens dans la prise en charge d'un proche fragilisé », *Canadian Journal on Aging/La Revue Canadienne Du Vieillissement*, 22 (1), 2003, https://bit.ly/37M6k7F.

## *C'est quoi un·e aidant·e proche ? Définition

La définition formulée par le monde associatif belge recoupe plusieurs éléments incontournables de ce qu'est, dans les faits, une personne aidante proche. Il s'agit d'une personne qui apporte une aide régulière au quotidien à un·e proche (à l'opposé d'une aide occasionnelle ou exceptionnelle). Ce soutien fourni par l'aidant·e est souvent triple : les tâches quotidiennes (cuisiner, nettoyer, habiller, faire des soins, l'administration, prendre des rendez-vous, etc.), le soutien moral et le soutien psychologique. L'intensité de l'interdépendance entre les deux personnes varie selon le profil (enfant, personne âgée, handicap, etc.) et la situation de la personne aidée (son degré de dépendance). La notion de proximité entre les personnes aidantes et aidées est très importante dans cette définition : des liens familiaux, amoureux, amicaux… poussent les personnes à donner de leur temps et de leur énergie. Il y a un caractère informel à l'aide : ce n'est ni une prestation (pas de contrat de travail ou de volontariat), ni inscrit dans un cadre juridique. L'aide revêt une obligation morale ou une responsabilité individuelle.

# Être une personne aidant·e proche, c'est…

• Informations compilées par Anissa D'Ortenzio • Chargée d'études FPS •

… être une femme âgée de 35 à 64 ans dans 85 % des cas. Il s'agit généralement des mères, filles, belles-filles, épouses et partenaires des personnes aidé·e·s. Les hommes sont, quant à eux, aidants proches avant tout pour leur conjointe. Les femmes aidantes proches le sont pour toute personne faisant partie de cercle familial et affectif, mais aussi en dehors de celui-ci.

… effectuer l'équivalent d'un mi-temps (soit 20h ou plus par semaine) de prise en charge pour un·e adulte aidant·e sur 8. Les hommes s'investissent davantage en tant qu'aidant lorsqu'ils sont à la retraite ou sans activité professionnelle. Les femmes s'investissent dans ce rôle même en période d'activité professionnelle.

… avoir des difficultés financières en raison de ce travail informel non rémunéré pour 1 personne sur 3.

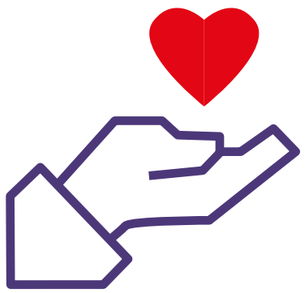

… s'adapter à l'autre. Le degré de dépendance (assistance légère ou activités élémentaires comme se nourrir), les troubles cognitifs et les troubles du comportement éventuels de la personne aidée influencent le profil de l'aidant·e. Plus les soins sont importants et pénibles, plus les femmes s'impliquent.

## QUI SONT LES AIDÉ·E·S ?

En Europe, les personnes aidées sont généralement des proches tels que des adultes (28,5 %) des enfants (20 %) en situation de handicap (28,5 %) et des seniors ayant besoin d'une assistance (22 %).

# Le quotidien des aidant·e·s, c'est aussi ça

• Informations compilées par Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

« Parfois, je n'ose pas dire aux professionnels quoi faire ou comment le faire. Car je ne veux pas faire comme si j'allais leur apprendre leur métier. Mais à force de voir comment les professionnels font, je commence à m'y connaître aussi finalement. »

« Maman souffre de diabète et d'insuffisance rénale. Depuis le décès de papa, il y a 10 ans, elle vit seule. Mes sœurs et moi nous occupons de tout : ses courses, l'entretien de sa maison, ses finances, ses déplacements chez les médecins. Sans nous, elle ne pourrait plus vivre chez elle ! »

« Notre petit dernier est autiste et a une santé très fragile. Il demande une attention de chaque instant alors j'ai dû arrêter de travailler, car même une réduction de mon temps de travail n'était plus conciliable avec ses besoins. Je culpabilise de laisser mon mari porter à lui seul notre famille. Nous sommes très fatigués, mais personne ne peut nous aider, d'ailleurs, beaucoup de nos amis ne prennent même plus de nos nouvelles. »

« Je suis maman d'un pré ado handicapé et j'héberge depuis un an mon papa âgé de 69 ans. Le quotidien est très difficile et je suis au bord de l'épuisement comme beaucoup d'aidants, j'imagine. »

« On devrait même pouvoir valoriser au niveau professionnel les compétences qu'on développe en tant qu'aidant proche. Par exemple, lorsqu'il y a des tensions entre collègues, j'utilise parfois des méthodes de communication que j'ai apprises pour mon fils autiste. »

« On ne peut pas être aidant proche à 100 %, sinon on craque après quelques semaines ! Et on ne peut pas se permettre de sombrer. Par exemple, moi je me suis retrouvée aux urgences et ça a été la panique parce que je me suis demandé ce qu'il se passerait pour mon mari si je ne pouvais plus m'occuper de lui. »

« Du travail il n'y en a malheureusement plus pour tout le monde, les emplois disponibles sont rares… Je suis chômeuse et pourtant au quotidien j'ai souvent l'impression d'être bien plus épuisée que si j'avais un emploi… »

« Je voudrais garder mon mari à la maison, car il a encore toute sa conscience. Mais je dois aussi continuer à travailler à temps plein pour faire rentrer un salaire. La difficulté, c'est de trouver la personne adéquate, le bon service pour quand je ne suis pas là. Par exemple, je n'imagine pas le placer dans un centre de jour avec des personnes handicapées mentalement, alors qu'il a encore toute sa tête. »

« Au début, j'ai pris des congés sans solde et des congés maladie pour m'occuper de mon mari. Et maintenant, je ne travaille plus qu'à mi-temps. Sinon, je ne pourrais pas aller le conduire au centre de jour où il est. »

« Je ne me suis jamais accordé de répit pendant plusieurs années, je n'ai jamais eu le droit d'être malade ou fatiguée, j'ai essuyé mes larmes de désarroi, d'inquiétude, j'ai géré les difficultés financières… »

1. Ces témoignages proviennent de deux brochures : MICHAUX Aude et al. *Suis-je aidant proche ?*, ASBL aidants proches, Belgrade, 2021, disponible sur : https://bit.ly/3H1qxad. et PEQUET Sandrine, *Aidants proches indispensables, mais invisibles*, Question Santé, Bruxelles, 2015, disponible sur : https://bit.ly/3NxJyUk.

# Comment obtenir une reconnaissance en tant qu'aidant·e proche ?

• Grégory MICHEL • Conseiller juridique direction Service Social de Solidaris •

## Qui peut fournir ce statut ?

D'après la loi, ce sont les mutualités qui sont responsables de l'octroi et de la gestion de ces reconnaissances. C'est la mutualité de l'aidant·e qui doit recevoir la demande de reconnaissance. Que la personne aidée soit affiliée à la même mutualité ou à une autre est sans importance.

Chez Solidaris, ce sont les assistant·e·s sociales·aux de nos Centres de Services Social (CSS) qui vous accompagneront dans ces démarches.

## Quelles sont les démarches ?

Après avoir pris rendez-vous avec un·e de nos assistant·e·s sociales·aux, ce·tte dernière·ier vous aidera à remplir la déclaration sur l'honneur (DH). Ce formulaire devra être signé par l'aidant·e proche et par la personne aidée afin d'établir l'existence d'une relation d'aide.
Pour obtenir la reconnaissance pour l'octroi de droits sociaux, il faudra prouver l'état de dépendance de la personne aidée en joignant à la demande une des attestations prévues par la réglementation. Les assistant·e·s sociales·aux des CSS Solidaris vous aideront à obtenir les attestations requises ou vous les fourniront lorsque cela est possible.

## Quelles sont les différentes reconnaissances ?

Il existe deux types de reconnaissances donnant droit à deux attestations différentes : l'attestation générale et l'attestation pour l'octroi de droits sociaux. Ces deux reconnaissances offrant des statuts différents, les conditions d'octroi des attestations sont également différentes.

• L'attestation générale : cette attestation n'ouvre, a priori, aucun droit, mais apporte une reconnaissance formelle de la relation d'aide entre deux personnes, la personne aidée et l'aidant·e proche. Elle peut également servir pour l'octroi de primes communales, pour des avantages au niveau de certaines mutuelles… Il est intéressant d'obtenir cette reconnaissance pour pouvoir comptabiliser le nombre d'aidant·e·s proches. Ce recensement pourrait, en effet, aider à améliorer le statut.

• L'attestation pour l'octroi de droits sociaux permet de demander l'octroi de tout avantage social octroyé tant au niveau fédéral, régional, que communautaire ou communal. Pour une même personne aidée, maximum 3 aidant·e·s proches peuvent être reconnu·e·s pour l'octroi de droits sociaux.

## Quelles sont les conditions pour la reconnaissance générale ?

**La personne aidée doit :**

**1.** résider en Belgique ;
**2.** être dans une situation de dépendance due à son âge, son état de santé ou son handicap.

**L'aidant·e doit :**

**1.** résider en Belgique ;
**2.** avoir développé une relation de confiance ou de proximité affective ou géographique avec l'aidé·e ;
**3.** être inscrit·e au registre de la population ou au registre des étrangers ;
**4.** fournir son aide de manière gratuite à des fins non professionnelles (cela peut être le médecin généraliste) ;
**5.** fournir son aide avec le concours d'au moins un·e intervenant·e professionnel·le (cela peut être le·la médecin généraliste);
**6.** tenir compte du projet de vie de l'aidé·e.

## Quels sont les droits des aidant·e·s ?

En dehors d'éventuels avantages locaux (renseignez-vous auprès de votre commune), le seul droit social actuellement mis en place est un congé thématique avec une allocation versée par l'ONEM. Ce droit ne concerne que les salarié·e·s (secteur privé et secteur public).

**Ce congé peut prendre la forme :**

• d'une interruption de travail complète de maximum 3 mois par personne aidée (maximum dans la carrière de l'aidant·e)

**ou**

• d'une réduction des prestations de 1/2 ou 1/5ème temps de maximum 6 mois par personne aidée (maximum 12 mois dans la carrière de l'aidant·e).
La demande doit être faite :

**1.** Premièrement, auprès de l'employeuse·eur, soit par recommandé, soit par la remise d'un écrit en mains propres contre accusé de réception.

**2.** Ensuite auprès de l'ONEM : après que l'employeuse·eur ait encodé la demande auprès de l'ONEM, la·le travailleuse·eur recevra un lien pour remplir un formulaire électronique.

## Quelles sont les conditions pour la reconnaissance pour l'octroi de droits sociaux ?

**La personne aidée doit :**

**1.** résider en Belgique
Pour cela, l'aidé·e ne peut séjourner à l'étranger plus de 29 jours, consécutifs ou non, par année civile. Par exception : les séjours de 30 jours et plus ne sont pas pris en compte s'il s'agit d'une admission temporaire dans un hôpital ou un autre établissement de soins.

**2.** prouver son statut de dépendance par une attestation établissant une des situations suivantes :

**a.** être dans une situation de dépendance évaluée à 12 points ou plus par la DGPH (reconnaissance médicale sans paiement d'allocation), Medex ou la·le médecin-conseil de la mutualité ;

**b.** bénéficier d'ARR, AI ou APA avec degré de dépendance reconnu de 12 points ou plus ;

**c.** bénéficier d'une aide de tierce personne avec 12 points de dépendance ou plus ;

**d.** avoir moins de 21 ans et se voir reconnaître minimum 12 points de dépendance ou 6 points dans le 3e pilier dans le cadre d'allocations familiales majorées ;

**e.** bénéficier d'un supplément pour handicap grave (concerne les fonctionnaires pensionné·e·s) ;

**f.** avoir obtenu au moins 35 points sur l'échelle profil BEL (Flandre – Zorgkas) ;

**g.** avoir obtenu au moins 13 points au BelRAI screener ou 6 points pour la somme des modules AIVQ et AVQ (Flandre – Zorgkas) ;

**h.** avoir obtenu au moins 15 points sur l'échelle AVQ/CPS (Wallonie et Bruxelles) ;

**i.** avoir droit à un forfait B ou C après évaluation selon échelle de KATZ ;

**j.** remplir au moins une des conditions médicales donnant droit au forfait de soins pour malades chroniques ;

Pour l'aidant·e, les conditions sont similaires pour les deux attestations.

# Aidant·e·s proches : « Ce n'est pas uniquement une histoire intime, c'est aussi un souci sociétal »

• Propos recueillis par Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

Aide-ménagère, garde-malade, ergothérapeute, psychologue... La Centrale de service à domicile (CSD) permet à des personnes en perte d'autonomie de rester au maximum chez elles en proposant des soins adaptés à leurs besoins. Au Brabant Wallon, on accompagne également les aidant·e·s proches. Rencontre avec Angélique Marcq et Muriel Willems, psychologues pour la CSD BW.

**Qu'est-ce que la CSD ? Qui peut en bénéficier ?**

A.M. : C'est une multitude de services qui, si c'est le choix de la personne, lui permettent de rester à domicile, dans de bonnes conditions et en profitant de soins accessibles. On est vraiment dans le respect du choix de la·du patient·e avec une approche personnalisée. Une coordinatrice se rend au domicile des patient·e·s pour voir de quels services les personnes ont besoin. Elle revient régulièrement au domicile et on réajuste en permanence en fonction des besoins de la personne.

M.W. : Il ne faut pas forcément être affilié·e à Solidaris pour profiter de nos services. Toute personne en perte d'autonomie (temporaire ou permanente) peut profiter des soins. Il suffit de nous contacter par téléphone, que l'on appelle pour soi ou pour un proche, et notre call center fait le reste.

Au service psy, on fonctionne vraiment au cas par cas. Nous appelons la personne pour connaître sa situation, fixer un rendez-vous et nous nous rendons au domicile de la personne. Actuellement, les deux premières visites sont gratuites et les visites suivantes sont à 25 euros. Solidaris prend en charge 20 euros durant 12 séances maximum. Avec l'intervention de la mutuelle, les séances reviennent donc à 5 euros.

**Pourquoi avoir décidé de travailler à la CSD en tant que psy ?**

M.W. : Très peu de psychologues indépendant·e·s se rendent à domicile. Pour les personnes bloquées chez elles, on ne peut qu'imaginer la souffrance de ne pas sortir dans le monde extérieur. L'accompagnement de ces personnes-là est important et trop négligé au niveau des psychologues indépendant·e·s, car cela est plus contraignant, prend plus de temps... C'est important pour moi de permettre à ces publics d'être accompagnés.

A.M. : On a la sensation de répondre à un besoin qui n'est pas toujours pris en compte. On se met au service de personnes qui sont éloignées des services de soins.

**Être psy à domicile, qu'est-ce que ça implique ?**

M.W. : Il y a beaucoup plus d'authenticité dans la relation que l'on a avec les patient·e·s à domicile. On voit les personnes dans leur quotidien avec les proches qui les entourent, leurs animaux. On rentre clairement dans leur intimité tout en restant discrètes·ets. La personne nous accueille et nous nous devons de respecter la part d'intimité que nous ne partageons pas avec elle.



A.M. : Ça nous demande des facultés d'adaptation... On fait parfois des séances avec le chat de notre patient·e·s sur les genoux (rires). Il arrive que la gestion de l'entourage soit compliquée. Dans une consultation privée, les psys cadrent les échanges, ce qui permet d'entretenir le secret professionnel. Dans un échange à domicile, il y a des fois un enfant, un parent qui arrive en pleine rencontre. On est plus en risque d'être court-circuité·e·s. C'est déstabilisant et en même temps ça permet d'enrichir les échanges.

**En quoi venir en aide aux personnes en perte d'autonomie permet aussi d'accompagner les aidant·e·s proches ?**

A.M. : On va d'abord se concentrer sur la personne aidée. Mais, force est de constater que nos services ont un impact sur la famille élargie. Nos soins vont permettre par exemple d'alléger les aidant·e·s proches, de déléguer certains soins à des équipes de professionnel·le·s. C'est aussi permettre aux familles de respirer, de ne pas être systématiquement prises dans une multitude de tâches d'accompagnement et d'aide auprès de personnes en perte d'autonomie et au détriment de leur propre vie et fonctionnement. La prise en charge d'un·e bénéficiaire va forcément avoir un impact sur l'aidant·e.

M.W. : En tant que psychologues à domicile, nous nous rendons chez les personnes en perte d'autonomie, mais aussi chez les aidant·e·s. Nous proposons aussi un suivi psychologique pour les aidant·e·s proches, même si elles·ils ne sont pas en perte d'autonomie.

**Plus concrètement, que propose la CSD pour venir en aide aux aidant·e·s proches ?**

M.W. : Nous nous occupons de la ligne téléphonique à destination des aidant·e·s proches. Les personnes peuvent nous contacter si elles ont la moindre question à propos de leur statut ou pour une écoute. Nous organisons également des activités à destination des aidant·e·s proches. Nous avons aussi un groupe de parole qui sera bientôt actif et s'installera dans un lieu adapté à la majorité de nos aidant·e·s proches. Il suffit que les personnes se manifestent pour qu'on le lance !

A.M. : Nous avions déjà un groupe de parole par le passé. En 2014, dans le Brabant wallon, la CSD, Espace Seniors et les FPS avaient décidé d'en mettre un en place, car ça faisait écho à des projets déjà menés par Espace Seniors. On a essayé de faire percoler ce sujet des aidant·e·s proches sur notre territoire. Le groupe de parole a vécu quelques mois. Ce type de groupe évolue parfois fortement. Les besoins des personnes changent et certaines qui étaient aidantes ne le sont plus par la force des choses. Par ailleurs, il n'est pas toujours facile pour les aidant·e·s proches de s'inscrire dans des projets au long cours, car leurs réalités sont complexes. Ce groupe-là s'est donc éteint, mais on a aussi développé des activités plus ponctuelles, car c'est souvent plus facile pour ces personnes de venir à un moment précis et de façon brève afin d'obtenir du soutien.

**Pourquoi reste-t-il essentiel d'accompagner les aidant·e·s proches ?**

M.W. : Il y a parfois un sentiment de culpabilité. On sent qu'au fond de soi, c'est trop, mais on n'ose pas s'en plaindre ou déléguer. Parler des aidant·e·s proches permet de mettre en avant cette aide informelle, d'informer sur le poids que ça fait porter à des individus et aussi comment cette aide vient compenser tout un tas de manquements.

A.M : Il est nécessaire de continuer à développer des services d'accompagnement, d'avoir une vision politique sur la question. Ce n'est pas uniquement une histoire intime, c'est aussi un souci sociétal.

M.W. : On a beau proposer des choses pour les aidant·e·s proches, il leur reste difficile de s'autoriser à prendre du temps pour elles·eux. Les aidant·e·s sont overbooké·e·s par leur vie perso, leur conjoint·e, leurs aidé·e·s. Comment s'autoriser à prendre du temps pour aller à un groupe de parole ou une activité bien-être quand d'autres priorités sont là ? C'est essentiel pour moi de continuer à aborder la question des aidant·e·s, car en parler permettra aux personnes de déculpabiliser et de lever un tabou. La santé des aidant·e·s est importante aussi, il ne faut pas la mettre de côté. On doit tou·te·s communiquer autour de ça pour faciliter la compréhension et déculpabiliser. Au plus on va le répéter, au plus les aidant·e·s vont s'autoriser à prendre ce temps.

A.M. : Il y a aussi la difficulté de se reconnaître en tant qu'aidant·e. Les gens ne s'identifient pas toujours comme un·e aidant·e proche, mais plutôt comme un parent, un enfant, un membre de la famille. Cela semble évident pour ces personnes de prendre en charge leurs proches. Aider ces personnes à s'identifier comme aidant·e proche, ça permet de comprendre que l'être n'est pas forcément un rôle qui va de soi, une obligation pour laquelle on ne peut pas se plaindre ou chercher du soutien.

La Fédération des Centres de Services à Domicile (FCSD) regroupe 8 Centrales de Services à Domicile (CSD) et 7 services associés. Aidant·e proche ? Les services membres de la FCSD proposent également un service qui vous permettra de souffler et de prendre du temps pour vous.

Il existe 2 types de garde qui peuvent prendre votre relais :

**LA·LE GARDE-MALADE :** elle intervient auprès de bénéficiaires qui ont besoin d'une présence de jour comme de nuit ;

**LA·LE GARDE RÉPIT :** elle est dédiée aux aidants proches d'enfant ou d'adulte en situation de handicap afin de leur permettre de prendre du temps pour eux.

***La régionale du Brabant wallon dispose également d'une ligne téléphonique à destination des aidant·e·s proches : 010/84.96.64.***

# Comment renverser la tendance et enfin aider les aidant·e·s proches ?

• Florence Vierendeel • Chargée d'études et de communication politique FPS •

**Plutôt que d'adopter une approche globale, pérenne et cohérente de la prise en charge de l'état de dépendance, notre société patriarcale opère un transfert des responsabilités qui fait peser le poids des soins et services sur le dos des femmes. Ce rôle essentiel d'aidante proche doit pourtant pouvoir être le fruit d'un choix. Si tel est le cas, il doit alors être reconnu, valorisé à sa juste valeur et encadré par des mesures concrètes. Celles que nous dégageons ici concernent plusieurs niveaux de pouvoir belge : régionaux, communautaires et fédéral. Elles procèdent à une réflexion globale sur le traitement du care (tant formel qu'informel) dans notre société, incontournable dans la mise en œuvre d'une véritable politique égalitaire.**





## Adopter une lecture féministe du statut d'aidant·e proche

En raison de la socialisation genrée[1], le « prendre soin » est majoritairement investi par les femmes. Mais comment oser parler de ses propres difficultés et souffrances d'aidantes, sans culpabiliser, quand on répète aux femmes que c'est leur rôle « naturel » de s'occuper des autres ? En tant qu'aidantes proches, les femmes « récupèrent » toutes ces tâches qu'une large frange de la population préfère mettre à distance et ignorer.

C'est pourquoi l'application du *gender mainstreaming*[2] à la politique de soutien aux aidant·e·s proches est fondamentale. Cette analyse stratégique permettrait, par exemple, d'identifier que la lutte contre les stéréotypes de genre ainsi que l'existence de structures d'accueil et d'aide de qualité, en suffisance et à prix abordable, sont des conditions *sine qua non* pour que les droits des femmes ne se perdent pas face aux droits des aidant·e·s proches.

Par ailleurs, pour protéger le droit des femmes au travail, la législation doit leur permettre d'exercer ce rôle tout en minimisant les conséquences sur leur parcours professionnel, actuel ou futur. Adaptation des horaires, réduction du temps de travail, télétravail, octroi de jours de congé spécifiques comme le congé aidant·e proche, organisation de réunions thématiques, création d'un livret de ressources sont autant de mesures proactives et ciblées qui faciliteraient l'articulation vie privée-vie professionnelle des aidant·e·s.

## Sensibiliser le corps médical et informer sur les services d'aides existants

La santé mentale et physique des aidant·e·s proches pâtit irrémédiablement de leur rôle : stress, épuisement, solitude, troubles du sommeil, dépression, douleurs chroniques… Cependant, il existe des mesures qui pourraient améliorer considérablement leurs conditions de vie et par extension celles de la personne aidée. Une des pistes est d'assurer un suivi conjoint de ce binôme spécifique (aidant·e/aidé·e) et de lier leurs parcours de soins. Il s'agirait donc de « prendre en charge les malades au-delà de leur pathologie, dans leur globalité, en considérant leur entourage »[3]. Cette grille de lecture ne peut s'envisager que si une prise de conscience s'opère dans les pratiques médicales par rapport au rôle des aidant·e·s.

Par ailleurs, il n'est pas aisé pour les aidant·e·s de s'y retrouver et de coordonner le service d'aide familiale, le service de garde-malade, l'aide-ménagère, le recours aux repas à domicile, les centres de soins de jour, les services de répit, les soins infirmiers, etc. La mise en place d'un accompagnement « personnalisé » basé sur l'écoute, le partage d'informations, les besoins de l'aidant·e et de l'aidé·e et les différents services afin de réduire la charge mentale, physique et émotionnelle de l'aidant·e avec les services de soutien déjà existants apparaît donc comme primordial.

## Développer un projet de société solidaire, égalitaire et durable

La·le proche aidé·e, tout comme l'aidant·e proche, doit pouvoir disposer des conditions (sociales, économiques, humaines) suffisantes pour opérer un choix réel et éclairé : celui de rester chez elle·lui et de bénéficier d'une aide à domicile ou de faire appel à un centre résidentiel, celui d'être aux côtés de la personne aidée ou de passer le relais à des professionnel·le·s.
Cela implique, par exemple, d'enclencher sans plus tarder une démarchandisation et une démocratisation des soins de santé. Il est également nécessaire de refinancer les services publics, d'augmenter les montants des pensions et des allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté ou encore de revaloriser (financièrement et socialement) le secteur du care formel, représenté par des femmes souvent précarisées et racisées.

Ainsi, dans un monde où la demande en soins de santé ne fait qu'augmenter, un projet de société fondé sur la solidarité, la cohésion sociale et la durabilité, et non sur l'individualisme, le profit et le court terme, est indispensable pour réenchanter l'ensemble des rôles de soins au sein de notre société. C'est, somme toute, ce dont tout·e aidant·e proche a cruellement besoin, et ce depuis longtemps.

---

1. Processus social à l'œuvre depuis notre naissance par lequel nous apprenons les règles, normes et attentes de notre culture liées au genre. Ce processus nous amène à acquérir et intérioriser des rôles sociaux genrés et plus à tard à développer des stéréotypes sur ce que « doit » être une femme (douce, gentille, à l'écoute, etc.) et ce que « doit » être un homme (entreprenant, actif, viril, etc.).
2. Stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en veillant à ce que toutes les étapes des processus politiques – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – tiennent compte de la dimension de genre, c'est-à-dire des différences socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes.
3. GUÉRIN Serge, « De la société civile à l'assemblée », *L'école des parents*, 2015/6 (N° 617), pp. 24-25.

© Pauline Habran sur Canva

# Quelques ressources pour vous aider dans vos démarches

• Informations Compilées par Elise Voilot • Chargée de communication FPS •

## ▶ J'AI DES QUESTIONS SUR LES MALADIES GRAVES ET INVALIDANTES.

**L'ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE (ASPH) PEUT VOUS SOUTENIR À DIFFÉRENTS NIVEAUX :**

• ***Contact Center :*** Les assistantes sociales expertes en législation répondent à toutes les questions liées de près ou de loin au handicap. Véritable écoute, informations adaptées, conseils individualisés du lundi au vendredi, de 8h à 12h. Le contact center est accessible de 9h30 à 11h aux personnes sourdes ou malentendantes habitant en Wallonie ou à Bruxelles. Ce service est entièrement gratuit pour les particuliers.

• ***Handydroit® :*** Au sein de ce service, les expertes en législation de l'ASPH conseillent et accompagnent chaque personne tout en s'assurant de la bonne compréhension de chacune des démarches. Pour accompagner au mieux et répondre à la demande, l'ASPH collabore avec des tiers (administrations, avocat·e·s, expert·e·s, etc.) en accord avec la personne. Au besoin, en tant que point d'appui Unia, l'ASBL peut aussi dénoncer des discriminations.

• ***Handyprotection :*** Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

▶ ***ASPH : rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles Tél : 02/515.19.19***

## ▶ JE SOUHAITE ÊTRE ÉPAULÉ·E, INFORMÉ·E SUR LE STATUT D'AIDANT·E PROCHE (ET ÉVENTUELLEMENT L'OBTENIR) :

• ***Les Centres de Service Social de la Mutualité Solidaris*** sont généralistes, gratuits et ouverts à tou·te·s. Les assistant·e·s sociales·aux y sont formé·e·s à la législation sociale la plus récente, sur des thématiques variées : allocations pour personnes handicapées, pensions, revenu d'intégration sociale (RIS), logement, aides matérielles, maladies professionnelles, incapacité de travail, indemnités de maladie, soins de santé, convalescence, etc.

▶ ***Pour trouver un centre près de chez vous en Wallonie : https://bit.ly/38zGwPZ. À Bruxelles : https://bit.ly/3sFypZ9.***

## ▶ JE SOUHAITE OBTENIR UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN POUR MA·MON PROCHE AIDÉ·E OU EN TANT QU'AIDANT·E :

• ***La Fédération des Centres de Services à Domicile (FCSD)*** regroupe 8 Centrales de Services à Domicile (CSD) et 7 services associés. Elles proposent divers services pour adapter le quotidien des personnes aidées :

- Un·e aide familial·e, qui aide votre proche dans les tâches quotidiennes qu'elle·il ne peut plus assumer seul·e. Une aide-ménagère peut également être dépêchée.

- La télévigilance : en cas de problème, votre proche appuie sur un pendentif/un bracelet qui le mettra en communication avec un service accessible 24h/24.

- Un transport adapté : votre proche peut avoir des difficultés à se déplacer et à utiliser les transports publics. La FCSD propose des services de transports à finalité médicale, professionnelle ou personnelle.

***Pour découvrir les services spécifiques aux aidant-e-s proches, rendez-vous en page 11 !***

***Fédération des Centres de Services à Domicile (FCSD) Rue de Gembloux 196 - 5002 Saint-Servais Tél. 02 515 02 08 csd@solidaris.be***

## ▶ JE CHERCHE DE LA DOCUMENTATION SUR LE SUJET, DES ACTIVITÉS ET DES FORMATIONS POUR ALLER PLUS LOIN

• Espace Seniors est une association d'éducation permanente qui représente et défend les droits des personnes de plus de 55 ans. Elle propose diverses actions et productions sur le sujet. Pour en savoir plus : www.espace-seniors.be.

• Au sein des FPS, nous sommes particulièrement sensibles à la question des aidantes proches à laquelle nous souhaitons insuffler une vision genrée. Découvrez sans plus attendre notre étude : «Aidant·e·s proches : tour d'horizon dans une perspective de genre», disponible gratuitement sur notre site : www.femmesprevoyantes.be.

• Les ASBL aidants proches Wallonie et aidants proches Bruxelles disposent d'informations ainsi que d'une permanence téléphonique. Pour découvrir des conseils personnalisés en fonction de votre région : www.aidants-proches.be

# Les FPS, DÉJÀ 100 ANS DE MILITANCE !

## Partie 2 : 1947-1972[1]

**En 2022, à l'occasion des 100 ans des FPS, chaque numéro de Femmes Plurielles dévoile une tranche de l'histoire du mouvement dans les pages de ce feuillet détachable.**

**DU COMBAT POUR L'ACCESSIBILITÉ À LA CONTRACEPTION ET À LA DÉFENSE DU DROIT À L'AVORTEMENT, LES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES (FPS) ET LEURS CENTRES DE PLANNING FAMILIAL ONT ÉTÉ PIONNIÈRES-IERS EN MATIÈRE DE LUTTE POUR L'ACCÈS AUX DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS EN BELGIQUE.**

En 1956, la pilule contraceptive, mise au point par le docteur Pincus, voit le jour aux États-Unis. Véritable révolution, la pilule deviendra le symbole de la libération sexuelle des femmes. Malgré sa commercialisation en Belgique, l'information et la publicité de toute forme de contraception sont interdites par la loi du Premier ministre Carton de Wiart depuis 1923, et ce, pour des raisons natalistes, suite à la Première Guerre Mondiale. Cette loi a complété celle de 1897 interdisant totalement l'interruption volontaire de grossesse (IVG). À ce moment-là, au vu des législations restrictives en matière de droit à disposer de son corps et du manque d'informations relatives à la contraception, les femmes se retrouvaient dans l'obligation de se tourner vers l'avortement clandestin malgré les risques d'un tel acte pour leur santé et leur vie. À ce propos, rappelons qu'interdire l'avortement n'en diminuera jamais le nombre, mais le rendra clandestin et risqué pour la santé des femmes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 25 millions d'avortements non sécurisés sont encore pratiqués chaque année dans le monde[2].
En Belgique francophone, le premier Centre de Planning familial est constitué par un groupe de personnes laïques en 1962, il s'agit de «La Famille heureuse»[3]. Le premier Centre de Planning familial des FPS est créé, quant à lui, à Bruxelles, en 1965. À l'origine, les Centres de Planning familial ont été mis en place afin de permettre aux couples de trouver des conseils pour «planifier» l'agrandissement ou non de leur famille. Les Centres étaient aussi, dès leur création, des lieux d'écoute et d'information en matière de sexualité et de contraception où les professionnel·le·s recevaient le grand public sans tabou et en toute confidentialité. Au fil des ans, les Centres ont développé d'autres types de consultations comme des consultations psychologiques, juridiques, sociales, médicales/gynécologiques et des animations en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS).

### Willy Peers, figure majeure

«C'est par respect de la vie et de la personne humaine que je suis pour la dépénalisation de l'avortement médical. Ceux qui sont contre semblent être aussi contre la vie et la personne humaine» Willy Peers.

En 1970, le docteur Willy Peers fonde la Société belge pour la légalisation de l'avortement. Le docteur Peers, bien connu dans les années 60, mène alors un triple combat : l'introduction de l'accouchement sans douleur, la diffusion d'une contraception moderne et la modification de la législation réprimant l'avortement[4]. C'est aussi en 1970 que les Centres de Planning familial seront reconnus et subsidiés en Belgique.

En 1973, c'est le début de «l'affaire Peers». Le docteur Peers est arrêté et emprisonné pour avoir pratiqué plus de 300 avortements à la maternité régionale de Namur. Par son acte de désobéissance civile, il contribue à briser le silence entourant la pratique de l'IVG en Belgique. Toujours en 1973, suite à une forte mobilisation des mouvements de femmes et du monde laïque, dont les FPS et leurs Centres de Planning familial, en soutien au Docteur Peers, la contraception est légalisée en Belgique. En effet, à partir de cette année-là, les contraceptifs seront assimilés aux médicaments, leur diffusion sera partiellement libéralisée et leur publicité autorisée. «L'affaire Peers» lancera le débat et la lutte pour la dépénalisation de l'avortement qui sera principalement portée par les milieux de gauche et laïques...[5]

1. Pour info, nous avons un peu « triché » en incluant l'année 1973.
2. OMS, « 25 millions d'avortements non sécurisés sont pratiqués dans le monde chaque année » , https://bit.ly/3LUp6LZ.
3. «Le planning familial, un champ (dé) pilarisé ? », *Espace de libertés*, février 2021, n°496, https://bit.ly/3v65BcB.
4. Site internet « Connaitre la Wallonie » , Rubrique « Wallons marquants : Willy Peers » , https://bit.ly/363ERRG.
5. *Ibid.*

1922 – 2022 ... Déjà 100 ans de militance !

# Souvenirs, souvenirs,
# L'ALBUM PHOTO DES FPS

© E. Evzérikhine

**En 1955, une délégation de femmes belges (comprenant des femmes FPS) se rend en URSS. Elles ont visité notamment une confiserie ainsi qu'une fabrique de textile. Sur cette photo, on peut voir les déléguées sur la place Rouge.**

**Les FPS (mais pas que) se mobilisent lors de la grève de la FN Herstal en 1966.**

**En 1966, la Fabrique Nationale d'armes d'Herstal (FN) est une entreprise florissante comptant environ 1/3 de femmes. Pour un travail éreintant et dangereux, les «femmes-machines» touchaient 7 francs de moins par heure que le moins qualifié des ouvriers. Ces travailleuses étaient également exclues des formations et donc d'éventuelles promotions. Un jour de février 1966, 3000 travailleuses ont décidé de dénoncer les conditions et les inégalités qu'elles subissaient au quotidien. Elles ont obtenu le soutien de nombreux mouvements... dont les FPS!**

© Roger

**Journée d'étude des FPS, octobre 1972**

© Roger

**Journée d'études des FPS, octobre 1972. Au centre, debout, se trouve Edmond Leburton, homme politique.**

1922 – 2022 ... Déjà 100 ans de militance!

# Femmes Plurielles
# À TRAVERS LES ÉPOQUES

**À L'INSTAR DE NOTRE MOUVEMENT, LE MAGAZINE QUE VOUS TENEZ DANS LES MAINS EST CHARGÉ D'HISTOIRE. REDÉCOUVRONS-LA ENSEMBLE !**

### HALL OF FEMMES
## IRÈNE PÉTRY
(1922 – 2007)

**Femme de conviction, Irène Pétry est une figure importante au sein des Femmes Prévoyantes Socialistes. Née à Waremme en 1922, dans une famille proche du POB (l'actuel parti socialiste) Irène ne pourra effectuer d'études supérieures, faute de moyens financiers et en raison de la guerre. Elle fréquentera à la place les CLEO, les cercles d'éducation populaire socialistes. Employée dans une clinique de la mutualité de Waremme, elle crée pour cette structure une section des Femmes Prévoyantes Socialistes. Petit à petit, elle gravit les échelons du mouvement. D'abord secrétaire FPS pour la Fédération liégeoise, elle sera ensuite rédactrice en cheffe de «La Femme prévoyante» (l'ancêtre du Femmes Plurielles) et Secrétaire nationale francophone des FPS pendant près de 30 ans. Irène Pétry a également connu une brillante carrière politique. Elle fait partie des premières femmes politiques aussi influentes. Elle a été, entre autres, conseillère communale, secrétaire d'État à la Coopération au développement, sénatrice et présidente du Conseil de la communauté française. Tout au long de sa vie, Irène a défendu l'égalité et l'émancipation des femmes et des hommes. Elle s'est battue notamment pour l'égalité juridique et économique des épouses·époux, la dépénalisation de l'avortement, le développement des plannings familiaux.**

## 300 000
**C'est le nombre de revues distribuées mensuellement par les Femmes Prévoyantes Socialistes au niveau national à la fin des années 50 (dont 170 000 revues pour le côté francophone) !**

### CETTE ANNÉE-LÀ :
## 1946

**Durant la Seconde Guerre mondiale, la publication « La famille prévoyante » est à l'arrêt. En 1946, elle devient « La Femme prévoyante » une revue à part entière avec un comité de rédaction féminin. Estelle Goldstein (dont nous parlions dans notre dernier numéro) en devient la rédactrice en cheffe. Des hommes sont alors collaborateurs ponctuels ou en charge de rubriques spécifiques.**

**Couverture de "La Femme Prévoyante" - Janvier 1952**

1922 – 2022 ... Déjà 100 ans de militance !

Ce feuillet a été réalisé par Eloise Malcourant, Bénédicte Gaspard et Elise Voillot.
En cas de désaccord avec la publication de ces illustrations, adressez-vous aux FPS, Place St Jean 1-2, 1000 Bruxelles.

# Soirée-spectacle « Aidant·e·s proches » : les retrouvailles !

• Stéphanie Jassogne • Chargée de communication FPS •

Le 25 février dernier, nous organisions un spectacle-débat "Aidant·e·s proches : une réalité de genre trop méconnue"qui abordait la thématique des aidant·e·s proches sous l'angle du genre. La soirée a débuté par la pièce de théâtre-action « Et moi dans tout ça ? » par le théâtre du Copion et s'est poursuivie par un débat avec le public présent sur place et le public qui nous suivait en direct sur la plateforme internet Zoom.

Cette soirée fut l'occasion de se retrouver toutes et tous en présentiel ! En effet, après 2 ans de contexte pandémique, nous avons pu échanger ensemble dans la convivialité du lieu qui nous accueillait, le théâtre de La Plume Persée à Ixelles.

Marie-Virginie Brimbois déléguée syndicale Titres-services, Muriel Willems, psychologue CSD Solidaris Brabant wallon, Alba Izzo du théâtre du Copion et Laudine Lahaye chargée d'études aux FPS ont nourri le débat et répondu aux questions du public.

© Stéphanie Jassogne

© Stéphanie Jassogne

# Une fresque féministe à Verviers !

• Propos recueillis par Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

**Aux FPS, on aime mettre les mains dans le cambouis... ou plutôt, dans les pots de peinture ! En collaboration avec PAC Verviers (Présence et Action culturelle) et le collectif 7e gauche, les FPS Verviers ont participé à la mise en place d'une incroyable fresque à Verviers. On retrace pour vous l'histoire de ce projet haut en couleur !**

© PAC - FPS Verviers

© PAC - FPS Verviers

**2019 :** Les FPS Verviers organisent des marches exploratoires. Ces marches dans la ville permettent d'identifier les aménagements nécessaires pour favoriser la place des femmes dans l'espace public. Les participantes estiment alors que l'art et les couleurs créent un sentiment de sécurité. Cette envie exprimée par le groupe a été ensuite reprise par PAC Verviers et les FPS Verviers avec l'envie de créer un projet collaboratif et créatif.

**JUIN 2021 :** Un groupe de verviétoises et de son arrondissement, s'est réuni autour du collectif d'artistes 7e gauche, de PAC Verviers et des FPS de Verviers pour réfléchir ensemble à ce que cette fresque allait représenter.

Pour le collectif 7e gauche « De nombreuses pistes ont été évoquées sur les droits des femmes et leur place dans le monde qui les entoure. Beaucoup d'idées ont émergé, et de nombreux sujets ont été évoqués. L'idée de cette fresque a été de parvenir à synthétiser toute cette réflexion afin de pouvoir la traduire ensuite en une image générale et collective. »

**2 AVRIL 2022 :** Après de nombreuses heures sur le chantier, la fresque « acrobates » peut enfin être inaugurée en présence notamment de Sarah Schlitz (Secrétaire d'État à l'Égalité des genres) et de Christie Morreale (Ministre wallonne de l'Égalité des chances).

Pour le collectif 7e gauche « La première image qui saute aux yeux est celle de 5 silhouettes de femmes imbriquées les unes contre les autres. 5 femmes de couleurs différentes, qui tiennent en équilibre comme des "acrobates". L'envie est de montrer, à travers ces silhouettes, cette sororité, ce soutien que les femmes peuvent s'apporter mutuellement. C'est un jeu d'équilibre qui joue aussi avec les formes du mur et ses contraintes. Lorsque l'on regarde le mur de loin, on peut voir et s'amuser de ce jeu de formes et de couleurs qui apportent de la gaieté à l'entrée de la ville. Ces silhouettes aux corps, aux couleurs et aux coiffures différents invitent à y voir une diversité.

À l'intérieur de ces formes sont illustrées les idées évoquées pendant les ateliers. Des actions de tous les jours, des métiers de femmes, des femmes ensemble, la question du handicap, la sororité, le mouvement "No Bra", les violences faites aux femmes, le droit de vote, etc. »

# Féministe en colère, forte et fière

• Pauline Habran • Stagiaire Femmes Plurielles •

Je me souviens qu'en devenant féministe, ça me donnait la nausée d'évoluer dans un monde que je trouvais injuste, de voir tous ces témoignages de femmes abîmées, ces chiffres minimisés, ces combats récupérés. Un sentiment de colère voire de dégoût s'installait en moi. C'était probablement une réponse aux violences sexistes, à la masculinité toxique, au mépris de certains hommes envers les femmes. On me traitait de misandre quand j'osais généraliser cette colère envers tous les hommes. La misandrie pose la question de la légitimité à ressentir de la méfiance envers les hommes dans une société où le sexisme reste permanent. Loin d'être un appel à une guérilla contre le genre masculin, la misandrie encourage plutôt la solidarité féminine, la sororité. Cette colère peut être fédératrice, elle peut se transformer en énergie libératrice.



Comme le disait la cinéaste Agnès Varda : « J'essayais de vivre un féminisme joyeux, mais en fait j'étais très en colère. Les viols, les femmes battues, les femmes excisées. Les femmes avortées dans des conditions épouvantables. Des jeunes filles qui allaient se faire faire un curetage à l'hôpital et des jeunes internes qui leur disaient : pas d'anesthésie ça vous apprendra ! »[1]. Cette phrase me parle parce qu'elle me rappelle à quel point, au début de mon combat, je tentais de déranger le moins possible. Même en étant au clair sur mes positions, être « la féministe en colère » passait moyennement auprès des gens, et particulièrement auprès des hommes. La colère féministe est décriée. Elle doit être contenue quand bien même elle est le fruit de nombreuses injustices et souffrances collectives. Elle a pourtant permis à beaucoup d'être un moteur dans des combats sociaux et politiques. Devenir misandre c'est rendre cette colère légitime et ne plus en avoir honte. C'est aussi la réaction à une ignorance voire à un mépris des dominants sur la question des violences vécues par les personnes sexisées[2].

## Une réaction au système patriarcal

La misandrie ne s'en prend pas à chaque individu masculin mais au système sexiste que le groupe social des hommes[3] représente et fait perdurer. Il est fréquent d'exposer une opinion féministe et d'entendre de la part de l'interlocuteur, que lui "n'est pas comme les autres"[4] parce qu'il met du vernis, a déjà étendu le linge deux fois et qu'enfant, il préférait jouer à la marelle plutôt qu'au foot. Comme s'il avait été épargné de toute éducation sexiste à tout moment de sa vie, même s'il a évolué dans une société pensée par et pour les hommes. Une société qui banalise, voire encourage, les violences des hommes envers les femmes.

En effet, la socialisation sexiste commence dès l'enfance, elle s'immisce dans la culture populaire, les médias, l'éducation, la politique, etc. Une socialisation qui variera selon l'individu, que ce soit dans la sphère privée ou publique. Tout comme le « on ne nait pas femme, on le devient » de Simone de Beauvoir, on ne nait pas homme, on le devient. En fonction de notre genre, nous intégrons des stéréotypes qui conditionnent nos comportements et influencent notre rapport à l'autre. Une socialisation qui depuis des siècles a maintenu les hommes dans une position de pouvoir. Encore aujourd'hui, les hommes tentent, de manière plus ou moins consciente, de maintenir un système qui leur octroie de nombreux privilèges.

Pauline Harmange l'explique bien dans son livre paru en 2020 *Moi les hommes, je les déteste* : « on ne peut pas comparer la misandrie à la misogynie, tout simplement parce que la première n'existe qu'en réaction à la seconde ». Pas de misogynie, pas de misandrie. Les deux ne se valent pas, la misandrie n'a pas les mêmes conséquences que la misogynie (si ce n'est un égo un peu chatouillé). Elle n'a jusqu'ici tué personne, contrairement à la misogynie. Il n'existe aucune société où les femmes discriminent systématiquement les hommes pour en tirer un quelconque avantage. Le sexisme, lui, tue tous les jours.

## En colère je serai

Comme Agnès Varda, ma colère s'est transformée en rage mobilisatrice et m'a permis de faire évoluer mon engagement politique et mon rapport aux hommes. La colère est souvent vue comme une émotion masculine et est plutôt bridée chez les femmes. Lorsque celles-ci s'expriment, on crie à l'hystérie[5]. On préférera donc apprendre la passivité aux jeunes filles.

Pourtant, cette colère me semble tout à fait légitime, d'autant plus quand certains, sans s'être renseignés au préalable sur ces sujets, attendent des féministes qu'elles fassent preuve de pédagogie et de patience. « Attendre des personnes opprimées qu'elles mettent de côté leurs propres émotions pour vous éduquer posément est le summum du privilège » (Zoé Schaver sur Twitter). De plus, expliquer calmement n'est pas gage d'une meilleure écoute et compréhension. Au fond, ne serait-ce pas nos idées qui les dérangent ? Qu'importe le ton employé, ils tentent généralement de nier. Ce qui les dérange c'est le fait de mettre en avant les privilèges dont ils bénéficient et les violences qu'ils perpétuent. En résumé, c'est à peu près nous demander d'accepter les violences qu'on subit sans faire de vague, « on se calme », « relax ». Être féministe, mais pas trop, et avec le sourire c'est mieux, histoire de ne pas nuire à notre cause. Et ça, encore une fois, c'est le summum du privilège et de l'indécence.

## Une opportunité pour s'éduquer

Au lieu de voir la misandrie comme une attaque personnelle, il serait plutôt intéressant que les hommes réfléchissent à comment agir contre le sexisme. Ils peuvent par exemple dénoncer des actes misogynes, reprendre les propos problématiques de leurs amis, croire les femmes, revoir leur implication au sein du foyer, se renseigner, etc. Souvent persuadés qu'ils sont passés au travers des mailles du filet de la socialisation sexiste, les hommes minimisent les différentes formes que le sexisme peut prendre (éloigner les femmes des instances de pouvoir, couper la parole, se moquer de leurs émotions, faire des blagues sexistes, etc.). La misandrie vise les hommes, et il y a de quoi se sentir visé. Mais c'est une opportunité pour comprendre dans quels schémas ils vivent, pour les remettre en question et apprendre.

Le féminisme comme la misandrie ne se concentre pas sur la haine de l'autre, il permet d'interroger nos rapports, de lutter pour nos droits, afin d'évoluer vers une société plus juste. J'ai beaucoup parlé des hommes pour démontrer en quoi il est légitime d'être misandre et de ne plus y voir une insulte, mais le combat se concentre avant tout sur les femmes. La misandrie engendre une colère fédératrice pour obtenir du respect et des droits, mais elle permet aussi de cultiver une sororité qui nourrit et galvanise.

***On ne peut pas comparer la misandrie à la misogynie, tout simplement parce que la première n'existe qu'en réaction à la seconde.***

1. Citation dans Les Plages d'Agnès (2008), écrit et réalisé par Agnès Varda.
2. Terme qui désigne les personnes victimes de sexisme et du patriarcat. Il inclut les femmes cisgenre, les femmes transgenres et les personnes non-binaires perçues comme femmes.
3. Il s'agit d'utiliser la généralité "les hommes" pour mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une majorité d'hommes qui sont les auteurs de violences conjugales, de viols, d'agressions sexuelles, de discriminations, des inégalités salariales, des crimes de guerres etc. Il va de soi que tous les hommes ne commettent pas des violences. Nous parlons ici d'un système, de la manière dont fonctionne la société, d'un groupe social d'oppression, pas d'actes relatifs à chaque individu masculin seul.
4. Le « not all men » est souvent brandi par les hommes qui se sentent directement visés quand les femmes dénoncent des violences sexistes. Comme dit ci-dessus, la généralité est employée pour mettre en lumière des faits réels. Ce slogan le résume bien : « Pas tous les hommes, mais suffisamment pour qu'on en ait toutes peur ».
5. L'hystérie a en fait une histoire sexiste. Le terme est inventé par le père de la médecine, Hippocrate, qui estimait que « l'utérus était la source de tous les maux ». Véritable « épidémie d'hystérie » au 19e siècle, le remède trouvé par les médecins à l'époque : l'orgasme. Un moyen de contrôler davantage le corps des femmes.

# Santé des femmes : un parcours semé d'embûches

• Un communiqué des FPS

**S'il est encore un secteur qui ne tient pas suffisamment compte des spécificités de genre et de sexe, c'est celui de la santé. De la prise en charge en passant par le diagnostic, de la pathologie au suivi de soins ; les femmes et les minorités sexuelles[1] doivent faire face à de trop nombreux obstacles, inégalités et stéréotypes de genre. De tout temps, le corps des femmes a fait tantôt l'objet de méfiance et d'une volonté de contrôle, tantôt l'objet d'incompréhension ou de désintérêt. À l'origine ? Des pratiques médicales trop souvent empreintes d'un héritage patriarcal, produisant des effets dramatiques sur la santé des femmes.**

## Une campagne pour interpeller le grand public

La méconnaissance des symptômes différents entre hommes et femmes, et le peu d'intérêt pour le fonctionnement des autres corps en dehors du standard masculin, ceux des femmes et des personnes transgenres[2] ou intersexes[3], ont poussé notre mouvement d'éducation permanente féministe et progressiste, à traiter et analyser ces enjeux de santé sous la loupe du genre.

Cette campagne d'information et de sensibilisation aborde les stéréotypes de genre et les inégalités sociales au travers de 3 thématiques. Celles-ci illustrent différentes étapes du parcours du soin dans lesquelles se (re)produisent des discriminations ayant un impact particulièrement dramatique pour la santé des femmes :

• la prévention, à travers l'exemple de la dépression,
• la prise en charge, à travers l'exemple des maladies cardiovasculaires,
• le traitement, à travers l'exemple de la recherche médicale.

Les outils de campagne prennent la forme d'un dépliant-poster décliné en 3 versions différentes selon la thématique spécifique. Ils sont déployés, essentiellement par nos animatrices·teurs, sur le territoire de Bruxelles et de la Wallonie. Lancés symboliquement le 28 mai, journée internationale d'action pour la santé des femmes, les visuels de la campagne sont également diffusés sur notre site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

## Quelles sont nos revendications ?

▶ Interpeller le monde médical et le monde politique à propos des réalités et enjeux que sont les inégalités de genre et de sexe dans le domaine des soins de la santé.

▶ Rendre effective la prise en compte par les politiques de santé publique du genre et du sexe des personnes dans les résultats positifs et négatifs de leurs politiques. Il est donc primordial de favoriser cette analyse dans les décisions politiques relatives à la santé tout en privilégiant un État social fort (renforcement de la Sécurité sociale et des services publics).

▶ Encourager des pratiques médicales plus inclusives par la prise en compte des déterminants sociaux de la santé, dont le sexe et le genre, mais aussi selon la race[4], l'orientation sexuelle, le handicap, etc.

De manière globale, vivre au sein d'une société plus égalitaire permet de réduire les problèmes de santé et d'augmenter le bien-être général de la population. Lutter contre les inégalités, c'est lutter pour un meilleur système de soins. Et donc pour une meilleure santé !

Retrouvez tous nos outils de campagne sur notre site internet : www.femmesprevoyantes.be



1. Ce terme désigne toutes les personnes qui ne s'identifient pas comme hétérosexuelles : les personnes gay, bisexuelles, trans, queer, intersexes et asexuelles.
2. Les personnes transgenres ne s'identifient pas ou questionnent le genre qui leur a été assigné à la naissance (par exemple : une personne assignée homme à la naissance qui se définit en tant que femme).
3. Les personnes intersexes sont nées avec des caractères sexuels qui ne correspondent pas aux définitions traditionnelles du sexe féminin ou du sexe masculin.
4. Nous utilisons le terme « race » pour montrer que la société continue de s'organiser (et discriminer) sur base d'une croyance en l'existence de races différentes entre les individus.

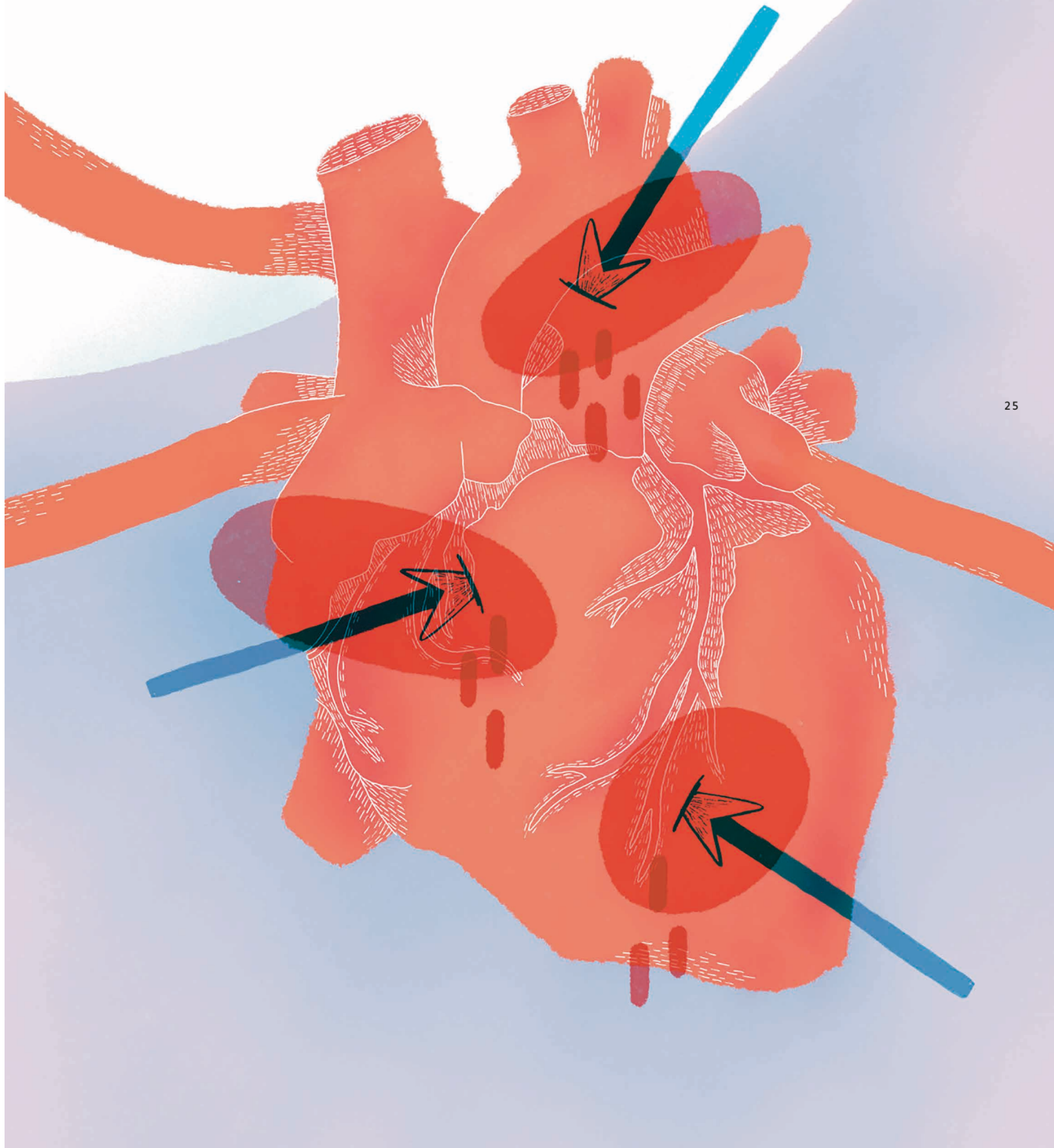

# Les FPS soufflent leurs 100 bougies !

**Cette année, les FPS fêtent leurs 100 ans d'existence ! À cette occasion, l'ensemble de nos régionales fêtent l'événement.**

Durant cette année de commémoration, nous abordons notre passé en nous remémorant un siècle d'histoire de combats pour les droits des citoyen·ne·s.

Aujourd'hui comme hier, nous militons en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et pour réduire les inégalités en matière de santé.

Retrouvez le programme détaillé de toutes nos activités « 100 ans » sur notre site www.femmesprevoyantes.be/100-ans-de-militance



# Loi dépénalisant l'euthanasie : 20 ans après

• Mara Barreto • Chargée de projets Espace Seniors •

**En 2002, la Belgique a adopté la loi dépénalisant l'euthanasie. Vingt ans après, notre pays reste l'un des rares à avoir proposé un cadre légal en la matière. Pour Espace Seniors, ASBL du Réseau Solidaris, cette loi reste encore insuffisamment connue et il importe de continuer à informer à ce sujet.**

## Le cadre légal dans notre pays

Cette loi reconnaît, sous certaines conditions[1], le droit à la demande d'euthanasie. Elle offre aux médecins un cadre juridique lorsqu'une personne atteinte d'une affection grave et incurable et souffrant de manière inapaisable désire mettre un terme à sa vie.

Il s'agit donc bien d'une mort volontaire, c'est-à-dire voulue par la personne qui en fait la demande expresse. La·le médecin doit s'assurer que trois conditions essentielles soient réunies. La demande doit être réfléchie et réitérée, formulée indépendamment de toute pression extérieure. Suite à une affection grave et incurable, la personne se trouve dans une situation médicale sans issue. Enfin, cette affection lui cause des souffrances d'ordre physique ou psychique inapaisables (pour un·e mineur·e, il n'est question que de souffrances physiques).

## Les conditions de forme et de procédure

La·le médecin doit informer la personne au sujet de son état de santé et de son espérance de vie ainsi que des possibilités thérapeutiques encore envisageables et de celles offertes par les soins palliatifs. Avant de poser l'acte, elle·il doit consulter un·e autre médecin qui examinera la personne et s'assurera justement de la persistance de la demande et des conditions. Et si la·le médecin considère que le décès n'interviendra pas à brève échéance elle·il devra consulter encore un·e autre médecin.

Le fait d'introduire une demande ne garantit pas que l'euthanasie soit pratiquée : même si les conditions légales sont réunies, la·le médecin a le droit de refuser. Cette clause de conscience est un droit strictement individuel. Aucune clause institutionnelle ne peut lui empêcher de pratiquer une euthanasie dans les conditions légales. Une modification législative intervenue en 2020[2] lui a finalement imposé un délai de réponse de sept jours si son refus est basé sur une conception philosophique ou religieuse ainsi que l'obligation de donner à la personne qui demande, les coordonnées d'une association spécialisée en la matière.

## Lorsque la personne est inconsciente

La loi permet de pratiquer l'euthanasie sur une personne inconsciente dans la mesure où elle a rédigé, sur un formulaire[3] officiel, une demande anticipée d'euthanasie. Ce formulaire doit être rempli en présence de deux témoins majeur·e·s et si la personne le souhaite, elle peut aussi renseigner une ou plusieurs personnes de confiance.

Une déclaration signée à partir du 2 avril 2020[4] est valable pour une durée indéterminée. En revanche, un formulaire signé avant cette date est valable 5 ans et il faut songer à le renouveler.

Depuis 2008, il est possible de le faire enregistrer auprès de l'administration communale.

## Une brochure et un café pour approfondir et échanger

Espace Seniors a lancé cette année une campagne intitulée « La fin de vie, c'est mortel ! Parlons-en tant qu'il est temps ». Cette campagne se décline, entre autres, sous la forme de Mortels Cafés (moments de rencontres et d'échanges pour parler de la mort) et de la réactualisation de brochures. La brochure intitulée « La loi dépénalisant l'euthanasie » a pour objectif d'informer et sensibiliser sur les droits et les devoirs que nous confère cette loi. Elle répond à des questions pratiques, de façon claire et synthétique. La dernière édition est téléchargeable sur www.espace-seniors.be ou disponible sur demande : espace.seniors@solidaris.be ou au 02/515.02.73.
Vous pouvez également participer au prochain Café « spécial euthanasie » à Bruxelles, le 15 septembre de 13h30 à 16h. Renseignements et inscriptions : espace.seniors@solidaris.be ou au 02/515.02.73.

1. La loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie est parue au Moniteur belge le 22 juin 2002 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2002.
2. La loi visant à modifier la législation relative à l'euthanasie est parue au Moniteur belge le 23 mars 2020 et est entrée en vigueur le 2 avril 2020.
3. Disponible ici : https://bit.ly/37cLmIJ.
4. cfr nbp 2.

# Les bananes du sang

## En Colombie, les entreprises violent les droits humains et environnementaux en toute impunité

• Solsoc •

**La banane est le fruit le plus commercialisé au monde et le troisième le plus consommé en Europe La Belgique, principal pays de destination des exportations de bananes colombiennes, a tiré profit de ce modèle, sans jamais interroger sa responsabilité sur les violations massives et répétées des droits humains sur place.**

### La banane, fruit d'un travail indécent

Dans les plantations de bananes en Colombie, la journée de travail moyenne est de 10 heures. Kennis Manuel Corcho, travailleur de l'Agricola Sara Palma, membre du syndicat Sintracol nous raconte : « Il s'agit d'un travail à forte sollicitation physique, avec un effort soutenu du dos, de la taille et des jambes […] On tient le rythme, mais jeudi est difficile, et vendredi on n'en peut plus. Parfois, en période de production intense, on travaille aussi le samedi ». En moyenne, un·e travailleuses·eur ne gagne que 9% de la valeur totale de la banane, alors que les revendeuses·eurs réussissent à capter entre 30 et 43% de celle-ci.

### Au cœur d'un conflit armé

La région bananière d'Urabá en Colombie occupe une place particulière dans l'histoire du conflit armé colombien. Le territoire fut le laboratoire des paramilitaires : groupes armés illégaux, liés aux forces militaires, à la classe politique, au monde des affaires et au narcotrafic. Ils contribuèrent à imposer un modèle économique basé sur l'accaparement des terres, l'exploitation des travailleuses·eurs et l'exportation.

Les entreprises bananières ont soutenu et financé les paramilitaires, en payant trois centimes de dollars par caisse de bananes exportée. Le cas le plus exemplaire est celui de Chiquita, qui, entre 1997 et 2004, a versé 1,5 million d'euros aux paramilitaires. La multinationale nord-américaine a néanmoins réussi à échapper à des poursuites pénales, en concluant un accord avec la justice des États-Unis.

### Une catastrophe sanitaire et écologique

Malgré l'accord de paix signé en Colombie en 2016, les paramilitaires continuent de faire régner la peur en Urabá, tentant de réduire au silence les travailleuses·eurs des plantations et les paysan·ne·s de la région. À cela s'ajoute la catastrophe sanitaire et écologique due notamment à l'usage intensif de pesticides. L'État colombien, absent pour protéger les droits humains et sociaux, pour contrôler les normes environnementales, n'a de cesse de se manifester dans son soutien aux entreprises bananières au mépris des communautés locales.

Manuel Montaño vit en Urabá depuis trente-cinq ans. Le déplacement forcé de sa famille par les paramilitaires, le 2 novembre 1992, le mène à travailler dans les plantations bananières. Il y sera victime d'exploitation et d'un grave accident. Il nous raconte : « c'était le matin du 23 novembre 2016, je travaillais avec d'autres dans la plantation quand l'avion est passé. On ne nous avait pas prévenus qu'il y allait avoir une fumigation. Certaines entreprises ne respectent pas les normes ni les délais d'attente avant de retourner travailler après une fumigation… L'avion est passé, et je me suis mis sous une feuille. Quand l'avion est parti, je suis sorti pour continuer mon travail. Mais, une goutte est tombée d'une feuille dans mon œil… Cela fait presque cinq ans. J'ai perdu mon œil. Je n'ai aucune aide ni de l'entreprise ni de la sécurité sociale. Je me sens abandonné. C'est ma femme qui travaille, et grâce à Dieu et à elle nous survivons ».

### Une piste de solution : le devoir de vigilance

Le devoir de vigilance est l'obligation pour les entreprises d'adopter une conduite responsable dans toutes leurs activités, de prévenir les risques sociétaux et environnementaux et donc de respecter la norme de diligence raisonnable. Celle-ci implique de mettre en place des mécanismes de prévention, d'atténuation, d'arrêt des violations. Le devoir de vigilance prévoit aussi un devoir de réparation. Dans le cas d'un dommage, si les entreprises n'ont pas pris assez de précautions, elles doivent indemniser les victimes et réparer les dommages.

Solsoc, avec deux autres organisations de solidarité internationale FOS et IFSI, aux côtés de leurs partenaires colombiens, plaident pour responsabiliser les entreprises en matière de respect des droits humains et de l'environnement.
Les droits humains n'ont pas de prix ! Si vous aussi vous en êtes convaincu·e, ou que vous voulez en savoir plus, participez à notre campagne pour le devoir de vigilance : https://www.devoirdevigilance.be/ - une campagne commune coordonnée par le CNCD-11.11.11 et 11.11.11.

Cet article est issu d'une étude réalisée sur le devoir de vigilance vu par les organisations partenaires colombiennes de FOS, IFSI et Solsoc. Étude réalisée par le CETRI en février 2022 et disponible dans son intégralité sur le site internet de Solsoc (https://www.solsoc.be/s-informer/publications/etude-sur-le-devoir-de-vigilance-vu-par-les-organisations-partenaires-colombiennes-de-fos-ifsi-et-so.html).

© CIAT

# Célébrons ensemble les Solidarités 2022 !

• Un communiqué rédigé par l'équipe des Solidarités •

**Après une édition annulée en 2020 et les Nuits Solidaires en 2021, le festival des Solidarités est de retour dans sa version classique. Les 26, 27 et 28 août, vous pourrez reprendre d'assaut la Citadelle de Namur.**

Clara Luciani, Grand Corps Malade, Bernard Lavilliers, Christophe Maé, Hoshi, Eddy De Pretto, Benjamin Biolay, Aldebert, Cali, Amadou & Mariam, Rori, Doria D… se succèderont sur les trois scènes du festival. Une programmation éclectique afin de ravir tous les publics. « Nous nous devons de trouver un certain équilibre », souligne Denis Gerardy, directeur de la programmation. « Un équilibre tant hommes-femmes que dans les valeurs transmises par chacun des artistes et qui se doivent aussi de coller aux Solidarités. Nous misons sur des styles artistiques différents qui permettent de capter le plus grand nombre, car Les Solidarités sont avant tout une fête populaire. Nous sommes d'une grande tolérance pour des styles musicaux variés et intergénérationnels. »

L'Agora restera un lieu d'échanges et de rassemblement. Après l'écologie en 2019, place aux débats vers une société plus juste, sereine et solidaire. Les Solidarités sont une expérience extraordinaire du vivre ensemble. Les générations s'entrecroisent, se mélangent. L'ouverture vers le monde extérieur est primordiale.

## Une fête familiale avant tout

Accrochez-vous ! Une centaine d'activités diverses et variées prennent vie, à côté des concerts. Des conférences, la découverte de la culture urbaine ou encore la mise en valeur du monde associatif seront de la partie. Des rendez-vous qui touchent à l'actualité à tous les publics. Ainsi, des activités pour les familles s'étirent tout le long des trois jours de ce dernier week-end d'août. Cette fois encore, la Citadelle de Namur va prendre, le temps d'un week-end, des allures de grande plaine de jeux et de découvertes à ciel ouvert. Des concerts dédiés au jeune public et des artistes de rues émerveilleront les yeux. C'est une habitude, des attractions toujours plus ludiques et adaptées à tous les âges sont proposées : manèges, cirque, mur d'escalade, mini ferme pédagogique, grande roue…

« Ce qui fait que Les Solidarités ne se limitent pas qu'à la musique. Aux Solidarités, vous pouvez venir en famille. »

En plus, c'est gratuit pour les moins de 12 ans !
Toutes les infos sont sur lessolidarites.be

© Stephane Risack

Comme chaque année, les FPS vous donnent rendez-vous dans le chapiteau du réseau associatif de Solidaris pour découvrir notre stand ! On vous y attend !



# Saurez-vous reconnaître ces célèbres féministes belges ?

• Pauline Habran • Stagiaire Femmes Plurielles •

### Marie Popelin (1846-1913)

Née à Schaerbeek en juin 1846, elle est la première femme docteure en droit de Belgique en 1888. Elle se voit refuser l'accès à la profession d'avocate et créé avec d'autres militant·e·s La Ligue belge du Droit des Femmes en 1892 (la première association féministe belge). Elle était également juriste, institutrice et féministe belge.

### Isabelle Blume (1892-1975)

Militante passionnée, figure du féminisme belge et de la lutte contre le fascisme, elle est une femme politique belge née dans la province du Hainaut. Elle est l'une des toutes premières femmes à siéger au Parlement fédéral. Pendant la Première Guerre mondiale, elle et son époux sont très actifs dans la résistance à l'occupant allemand et très engagés socialement. Quelques années plus tard, le couple s'installe à Bruxelles. Elle y suivra une formation d'assistante sociale à l'École ouvrière supérieure où elle deviendra enseignante.

### Marie Spaak-Janson (1873-1960)

En 1921, elle est la première femme parlementaire socialiste belge à prêter serment au Sénat en compagnie de cent cinquante-deux collègues masculins. En 1952, elle est la première femme à présider une séance d'ouverture du Sénat. Elle est restée sénatrice cooptée jusqu'à l'âge de 85 ans. Elle a régulièrement collaboré à la revue « La Femme prévoyante ».

### Isala Van Diest (1842-1916)

Première universitaire diplômée et femme médecin belge, elle est née à Louvain en 1842 et issue de la haute bourgeoisie. Elle évolue dans une famille progressiste où elle reçoit la même éducation que ses frères. Pendant ses études, elle est choquée par la manière dont on traite les femmes souffrant de syphilis et décide de se consacrer aux soins des prostituées. Elle participe activement à la lutte contre la traite internationale des femmes et la prostitution réglementée.

### Lisette Lombé (1978-)

Slameuse et poétesse liégeoise, elle anime des ateliers d'écriture et de slam. C'est une artiste pluridisciplinaire belgo-congolaise née en 1978. Diplômée en médiation, elle a travaillé durant une dizaine d'années en tant qu'enseignante, avant de se consacrer à des projets artistiques. Elle est l'autrice de l'ouvrage intitulé « Brûler brûler brûler » aux éditions Iconoclaste. Il s'agit d'un recueil de poésie qui a remporté le prix des Grenades.

Les FPS fêtent leurs 100 ans !
L'occasion de revenir sur des revendications d'hier et d'aujourd'hui portées par notre Mouvement.
Focus sur quelques enjeux relatifs à la santé des femmes...

CC BY NC ND

Solidaris réseau
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
AVEC LE SOUTIEN DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES